



Nuisance sonore

Par delphine

bonjour,
j'habite une ancienne maison dans un hameau, je suis sculpteur indépendant affilié à La Maison Des Artistes et j'aurai besoin de créer mon atelier de sculpture dans un bâtiment que j'ai le droit de construire (comme extension) touchant la maison. Je travaille essentiellement la pierre et utilise pour cela un compresseur.

Je prévois d'isoler phoniquement ce compresseur et de l'éloigner des habitations mais le bruit de l'outil sur la pierre risque de s'entendre un peu; ce voisin travaille et ne rentre que le soir vers 18h, il se peut en période de travail intense que je sois obligé d'exercer le dimanche et avec des horaires de plus grande amplitude.

Ais-je le droit d'exercer mon activité avec ce risque de nuisance sonore qui concerne particulièrement un voisin irritable et procédurier ?

Par florian15

Bonjour,

Combien même votre voisin serait tolérant, vous ne devez pas prendre le risque de créer une nuisance sonore surtout les dimanches car la tolérance a toujours ses limites et cela vous reviendrait comme l'effet d'un boomerang.

Par delphine

Bonjour florian 15,

merci de votre réponse, effectivement je vais tout faire afin d'éviter cette solution à problèmes, je recherche toujours activement un hangar près de chez moi.

Bien cordialement

Delphine